

Arrêté de nomination du jury du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques

Année universitaire 2019-2020

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1, L. 712-2°, R. 811-13, D. 911-31.

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 08 Avril 2013 relatif aux études en vue du diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;

Vu l'arrêté d'accréditation à délivrer les diplômes nationaux en date du 29 décembre 2014 ;

Vu la circulaire 2000-33 du 1er mars 2000 portant organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;

Vu la réglementation des examens de l'UNS amendée par la CFVU du 05 Juillet 2018 et notamment l'article 1-2 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances 2018/2019 approuvées par le conseil de gestion de l'UFR le 9 mai 2019 et par la CFVU le 16 mai 2019 et notamment l'article 5,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : par arrêté de la Présidence de l'Université Côte d'Azur

- Est désignée présidente du jury Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (jury d'admission de la Deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques et du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques) :
 - Docteur Clara JOSEPH

- Sont désigné-e-s membres du jury Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (jury d'admission de la Deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques et du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques) :
 - o Docteur Yves ALLARD
 - o Professeure Marie-France BERTRAND
 - o Professeur Marc BOLLA
 - o Docteur Romain CEINOS
 - o Docteur Patrice COCHAIS
 - o Docteure Elodie EHRMANN
 - o Docteur Olivier LAPLANCHE
 - o Mme Jenny LARSSON
 - o Professeure Claire LASSAUZAY
 - o Docteur Eric LEFORESTIER
 - o Professeure Laurence LUPI *
 - o Professeure Armelle MANIERE-EZVAN
 - o Professeur Etienne MEDIONI
 - o Professeure Michèle MULLER-BOLLA
 - o Docteure Valérie POUYSSEGUR-ROUGIER
 - o Docteure Séverine VINCENT-BUGNAS

*Remplace le Président du Jury en cas d'empêchement.

- **Article 2** : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (jury d'admission de la Deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques et du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques), première session et session de rattrapage.

Article 3 : Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre du jury ne peut être admise.

Fait à Nice, le 15/04/2020

Le Président de l'Université Côte d'Azur